Fiche Prévention

Version 04

Mise à jour : janvier 2025

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CADRE REGLEMENTAIRE

L'employeur doit transmettre au médecin du travail les FDS fournies par le fournisseur de ces produits (**Code du Travail, article R4624-4-1**).

Les utilisateurs des produits chimiques ainsi que les membres du FSSCT ont accès aux FDS (**Code du Travail, article R4412-38).**

La Fiche de Données de Sécurité est un document de synthèse et d'information sur l'utilisation, les précautions d'emplois et les risques présentés par un produit chimique. Elle complète l'étiquette présente sur le produit qui reste le premier niveau d'information.

La FDS est fournie gratuitement par le fournisseur au moment de la première livraison :

- Obligatoirement pour les substances et mélanges dangereux ;
- Sur demande, pour certains mélanges non dangereux mais qui contiennent certaines substances dangereuses à des concentrations supérieures à des seuils définis réglementairement.

POURQUOI ?

Complémentaire à l'étiquetage, la Fiche de Données de Sécurité constitue une source d'informations vis-à-vis de la prévention du risque chimique pour l'ensemble des acteurs de la prévention. Tous les agents utilisant des produits dangereux doivent être amenés à consulter une FDS.

Elle permet d'informer sur :

- Les dangers liés au produit (dangers physiques, pour la santé, sur l'environnement) ;
- La composition du produit, sa classification, son étiquetage ;
- Les mesures à prendre pour le manipuler, le stocker, l'éliminer ou le transporter ;
- Les mesures à prendre en cas d'accident, d'incendie ou de déversement accidentel.

La FDS va servir également à :

- Procéder à l'évaluation des risques chimiques ;
- Etablir le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ;
- Rédiger les notices de postes à destination des utilisateurs de produits chimiques.

Elle doit être rédigée en français, datée et chaque page est numérotée.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Maine-et-Loire
Service Hygiène et Sécurité
9, rue du clon – 49000 ANGERS
Téléphone : 02.41.24.14.80 **Courriel :** hygiene.securite@cdg49.fr **Site internet :** www.cdg49.fr

Fiche Prévention

Version 04

Mise à jour : janvier 2025

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VALIDITÉ ET ARCHIVAGE

Aucun texte ne définit la durée de validité d'une FDS. Cependant, il paraît légitime de penser qu'une FDS datant de plus de 3 ans ne soit plus à jour et doive faire l'objet d'une réactualisation. Le fournisseur doit normalement fournir une fiche mise à jour après toute révision comportant de nouvelles informations significatives sur le produit, sur ses propriétés ou sur les précautions à prendre lors de sa manipulation.

Il convient de s'assurer auprès du fournisseur que la FDS détenue est bien la dernière version et est à jour.

Il n'existe pas de délai fixé par la réglementation précisant la durée de conservation des FDS. Toutefois, il peut être utile pour des besoins médicaux d'avoir accès à des données anciennes.

La collectivité décidera donc elle-même de sa politique de gestion des FDS. Néanmoins, certains produits, par exemple, sont visés par des tableaux de maladies professionnelles avec des délais de prise en charge pouvant aller jusqu'à **40 ans.**

CONTENU

Ce document contient 16 rubriques :

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise	9 Propriétés physiques et chimique
2 Identification des dangers	10 Stabilité et réactivité
3 Composition/Informations sur les composants	11 Informations toxicologiques
4 Premiers secours	12 Informations écologiques
5 Mesures de lutte contre l'incendie	13 Considérations relatives à l'élimination
6 Mesures à prendre en cas de dispersions accidentelles	14 Informations relatives au transport
7 Manipulation et stockage	15 Informations relatives à la réglementation
8 Contrôles de l'exposition/ Protection individuelle	16 Autres informations.

Pour aller plus loin :
La Fiche de Données de Sécurité de l'INRS

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Maine-et-Loire
Service Hygiène et Sécurité
9, rue du clon – 49000 ANGERS
Téléphone : 02.41.24.14.80 **Courriel :** hygiene.securite@cdg49.fr **Site internet :** www.cdg49.fr